



Règlement concernant la page web "coureurs"

Le compétiteur qui désire avoir sa page web "coureurs" doit avoir participé à un nombre minimal de 5 compétitions durant la saison écoulée, et s'engage à participer également à un nombre minimal de 5 compétitions pour la saison à venir.

De plus, il devra se conformer au règlement ci-dessous.

1. Affiliations:

1.1. Le compétiteur doit être membre du Zeta Cycling club.

1.2. S'il est licencié au près d'une fédération de cyclisme, il doit être inscrit en tant que membre du Zeta Cycling club.

2. Inscriptions aux compétitions:

2.1. Le compétiteur doit être inscrit aux compétitions en tant que membre du Zeta Cycling club.

2.2. Le compétiteur faisant partie d'un Team affilié à Swiss Cycling ou une autre fédération nationale pourra s'inscrire en tant que membre de son Team.

3. Equipements:

3.1. Le compétiteur doit porter l'équipement du Zeta Cycling club à toutes les compétitions.

3.2. Le compétiteur faisant partie d'un Team affilié à Swiss Cycling ou une autre fédération nationale pourra porter l'équipement de son Team.

3.3. Le compétiteur sélectionné par Talent Romandie ou l'équipe nationale pourra porter l'équipement de l'instance qui l'a sélectionné.

4. Podiums:

4.1. Le compétiteur doit porter le maillot du club sur les podiums.

4.2. Le compétiteur faisant partie d'un Team affilié à Swiss Cycling ou une autre fédération nationale pourra porter le maillot de son Team.

4.3. Le compétiteur sélectionné par Talent Romandie ou l'équipe nationale pourra porter l'équipement de l'instance qui l'a sélectionné.

5. Comportement :

5.1. Le coureur inscrit au club doit avoir un comportement irréprochable lors des compétitions.

5.2. Le coureur inscrit au club doit avoir un comportement irréprochable sur la route ou en forêt lors de ses entraînements, vis-à-vis de la nature et des autres personnes présentes.